

# DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

## CONSULTATION PUBLIQUE

### MEYRIN - LES VERGERS

#### Projet de plan directeur de quartier N° 29500

#### Le contexte

Le site des Vergers, est identifié dans le plan directeur cantonal comme "périmètre urbanisable en zone agricole". Contigu à la zone à bâtir existante (Cité et village de Meyrin), il est proche des transports publics existants et prévus (tramway). Ce périmètre a également été retenu en raison de ses dimensions importantes, du fait qu'il est constitué de parcelles de grande taille dont une partie appartient à la commune de Meyrin et en raison de la présence de nombreux équipements à proximité. Bien que non identifié comme périmètre d'aménagement coordonné (PAC) dans le plan directeur cantonal, l'ampleur de ce périmètre justifie une approche d'étude équivalente.

C'est pourquoi, dès le début de l'année 2003, le DAEL s'est associé à la commune de Meyrin afin de mener une étude en vue de l'urbanisation de ce site qui se veut exemplaire à plusieurs titres. Il a été en effet prévu, dès l'initialisation du projet, de mettre en place un pilotage commun entre la commune de Meyrin et l'Etat de Genève (DAEL et DIAE), de donner une large part à la concertation et de partager la structure de travail en trois volets : un volet urbanisme, un volet environnement et un volet socio-économique.

Une planification directrice est, par conséquent, nécessaire sur le site des Vergers afin de :

- réaliser un nouveau quartier, qui accueillera environ 2300 habitants
- planifier le développement du centre sportif communal
- aménager un espace de vie de qualité pour les futurs habitants et leurs voisins
- lui apporter une plus-value environnementale
- faciliter la mise en œuvre du projet

#### Le plan directeur de quartier

- fixera les orientations générales pour l'aménagement du secteur
- permettra de coordonner les diverses actions d'aménagement du site
- sera soumis au conseil municipal de Meyrin, puis au Conseil d'Etat pour adoption
- engagera les autorités et non les particuliers
- s'accompagnera de moyens de mise en oeuvre (modifications des limites de zones, plans localisés de quartier, etc.)

#### La consultation publique

En application de l'article 11 bis al 5 et 6 LaLAT (L 1 30), le DAEL, en collaboration avec la commune de Meyrin, engage une consultation publique de 30 jours sur le projet de plan directeur de quartier N° 29500, concernant le secteur des Vergers. Les documents sont déposés :

- **au département de l'aménagement, de l'équipement et du logement**, service de l'information du territoire, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 327 45 36;
- **à la mairie de Meyrin**, 2, rue des Boudines (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h. et 13h30 à 17h.) Tél. 022 782 82 82

où ils peuvent être consultés du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2005** inclusivement.

- **Présentation publique** : le jeudi 16 juin à 20h., à ForuMeyrin, 1, place des Cinq-Continents.

➤ **Sur internet** : [www.geneve.ch/dael](http://www.geneve.ch/dael)

Le plan est également affiché, en dehors des heures d'ouverture, dans la vitrine située devant le bâtiment du DAEL ainsi que dans les lieux d'affichage officiels de la ville de Meyrin.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressés par écrit au DAEL, direction de l'aménagement du territoire, service des plans directeurs localisés (SPDL), case postale 22, 1211 Genève 8.

**Publication dans la FAO** : 4 fois durant ce délai

1<sup>ère</sup> publication : **1<sup>er</sup> juin 2005**.

**Le conseiller d'Etat chargé du département  
de l'aménagement, de l'équipement et du logement :**

**Laurent MOUTINOT**